

Administration Communale
de Clervaux

Plan de localisation

Localité de Marnach

Dessiné: Sophie QUEVAL Verifié: Yasin BOUZGOU Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.



Certifié ISO 9001
P.A.C. 85/87
L-8303 Capellen
Luxembourg
Tél: (+352) 26 39 01
Fax: (+352) 30 66 09
E-Mail: luxplan@pt.lu
<http://www.luxplan.lu>

Échelle : 1/5000

Date: Juin 2019

Fichier: 20120380U_LP_Clervaux_SDir_PAG/D_Plan/D2_Schemas_directeurs/D22_SDir_Clervaux

Plan N°: 20120380-SDir01_Clervaux_General IND.

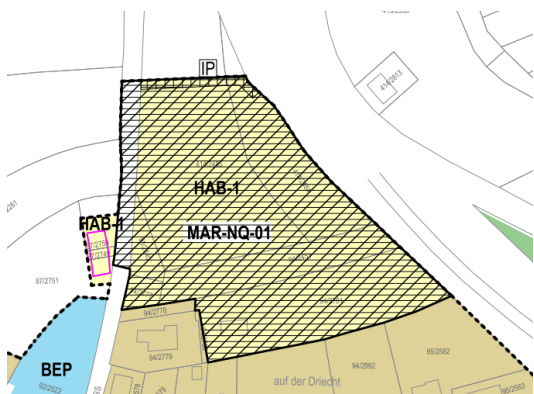
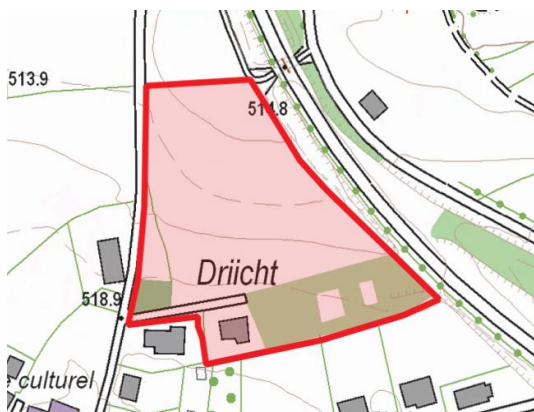
Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3



SCHÉMA DIRECTEUR

MAR-NQ-01 | Marnach « Auf der Driecht » | Version pour le vote
du conseil communal du 19 juin 2019

Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit **Marnach**
 Intitulé du SD **MAR-NQ-01**
 Surface brute **1,91 ha**

Données structurantes du PAG
 Zone de base **HAB-1**

Part de la surface construite brute à dédier au logement (%) **90%-100%**

Détermination	Min	Max
Nbre de logements	-	38
Nbre d'habitants (2,6)	-	99

Marnach/Auf der Driicht			
COS	0,4	CUS	0,6
			-
CSS	0,6	DL	20
			-

Enjeux urbanistiques

Développer un quartier d'habitation à proximité immédiate du centre culturel.

Lignes directrices majeures

- Prendre en compte dans l'aménagement du quartier d'habitation la connexion pour le bus via le passage sous la route nationale N7 ;
- Créer une entrée de localité sur la Schullstrooss afin de permettre une réduction significative de la vitesse dans cette rue ;
- Intégrer des mesures afin de limiter l'impact des nuisances sonores du au trafic sur la route nationale N 7.

Concept de développement urbain

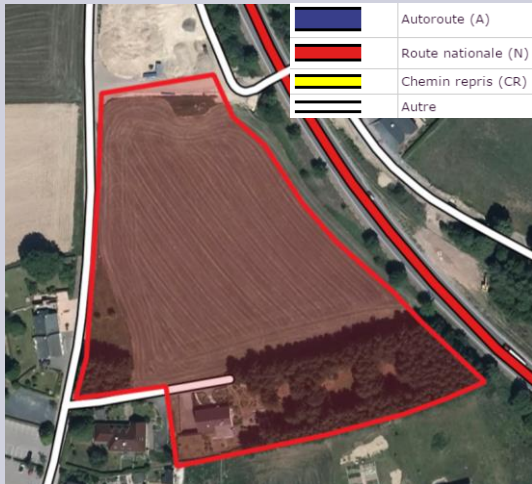
1. Généralité / Identité	Quartier prioritairement destiné à l'habitat en entrée de localité.
2. Programmation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce nouveau quartier est prioritairement destiné à l'habitat. Ponctuellement, d'autres fonctions compatibles avec l'habitat sont autorisées. ; ▪ Le schéma directeur recommande la réalisation de maisons unifamiliales isolées, jumelées ou en bande et de maisons plurifamiliales.
3. Surfaces à céder au domaine public	Environ 25% de cession. Les surfaces à céder : Voirie résidentielle, placette, chemins piétons, stationnements.
4. Programmation et caractéristiques des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des ouvertures de l'espace rue sous forme de placettes (élargissement de la voirie...), pour créer des lieux d'animation dans le quartier et pour créer des séquences visuelles ; ▪ Certains espaces publics peuvent être mutualisés et avoir une double fonction : aire de jeux et bassin de contrôle de la qualité des eaux pluviales, aire de jeux et placette... ; ▪ Pour garantir des espaces-rue de qualité et sans encombrement, le projet d'aménagement du site doit favoriser un regroupement des emplacements de stationnement public, plutôt que le long des rues de desserte.
5. Jonctions fonctionnelles	Le futur quartier d'habitation jouxte un quartier d'habitation existant et est destiné principalement à de l'habitation, il n'y a donc pas de jonctions fonctionnelles entre différentes fonctions, inter-quartier ou intra-quartier.
6. Interfaces entre îlots et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La programmation urbaine propose un aménagement de maisons unifamiliales jumelées ou en bande de trois unités au plus. Ponctuellement, les maisons peuvent être isolées ; ▪ Les constructions peuvent reprendre les gabarits des maisons voisines, soit un à deux niveaux pleins, plus un niveau dans les combles ou un étage en retrait ; ▪ Les volumes s'agencent le long des rues de desserte projetées : les reculs avant peuvent être adaptés. Avec un recul avant moindre, le volume annexe peut permettre de sculpter l'espace public et de le séquencer.
7. Centralités	Une petite centralité publique peut s'établir sur une placette dans le quartier.
8. Typologie et mixité des constructions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce nouveau quartier d'habitation sera destiné principalement à des maisons unifamiliales. Ponctuellement, il peut s'agir de maisons bifamiliales ou plurifamiliales ; ▪ Les constructions seront implantées jumelées ou en bande de trois unités au plus. Elles peuvent être ponctuellement isolées.
9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site se trouve à proximité immédiate et en contrebas de la route nationale N 7. Il est donc nécessaire d'intégrer des prescriptions pour les habitations pour réduire l'impact négatif de cette contrainte existante : triple vitrage, ventilation mécanique... ; ▪ Afin de réduire la vitesse des automobilistes dans la Schullstrooss et de marquer l'entrée de localité, les bâtiments peuvent être implantés perpendiculairement à

Concept de développement urbain

	la Schullstrooss et le volume annexe dans le recul latéral, c'est-à-dire entre la rue existante et le volume principal.
10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée	<ul style="list-style-type: none">▪ Les séquences visuelles seront aménagées par le biais de l'implantation des constructions par rapport à l'espace public (ouvertures et fermetures, séquences visuelles...);▪ L'agencement des bâtiments décrits ci-avant permet de créer un seuil d'entrée sur la Schullstrooss pour la localité de Marnach.
11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels	Le site ne présente pas d'éléments identitaires bâtis ou naturels à sauvegarder.
12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels	Pas de risques naturels à prévoir.

Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

1. Généralités / Connexions



Source : geoportail.lu, 2018

- Ce site est desservi par la Schullstrooss sur laquelle se connectera la nouvelle trame viaire.
- Un réseau de mobilité douce sera aménagé vers le réseau de transport public et vers les principaux équipements publics.

2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce

- A l'exception de la connexion pour le bus, la desserte interne sera aménagée selon les principes d'une zone résidentielle ;
- Les déplacements piétonniers et cyclables à l'intérieur du quartier se feront par la zone résidentielle qui est un espace partagé.

3. Concept de stationnement

Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum, sous forme de garage ou de carport.

4. Accessibilité au transport collectif



Source : geoportail.lu, 2018

Les arrêts d'autobus les plus proches (« Beim Cube » et « Op der Bréck ») sont situés dans un rayon de 250 mètres du site. Ces arrêts sont desservis par les lignes suivantes :

- Ligne 407 Prüm - Dasburg - Ettelbrück;
- Ligne 554 Diekirch - Hosingen - Binsfeld;
- ligne 555 Ettelbruck – Diekirch – Huldange/Schmëtt ;
- ligne 645 Wiltz - Heinerscheid - Clervaux;
- ligne 657 Reuler - Siebenaler - Wilwertiz;
- ligne 663 Clervaux-Vianden;
- ligne 664 Vianden - Hosingen - Clervaux ;
- ligne 665 Clervaux-Hosingen-Roderhausen;
- ligne 670 Clervaux - Drauffelt - Marnach ;
- ligne 840 Troine - Clervaux - Colmar/Usines - Bissen ;
- ligne 860 Clervaux - Hosingen - Stolzembourg.

Il peut être envisagé d'aménager un arrêt de bus avant le passage sous la route nationale N 7, dont l'aire de chalandise couvrirait largement l'ensemble du site.

5. Infrastructures techniques majeures

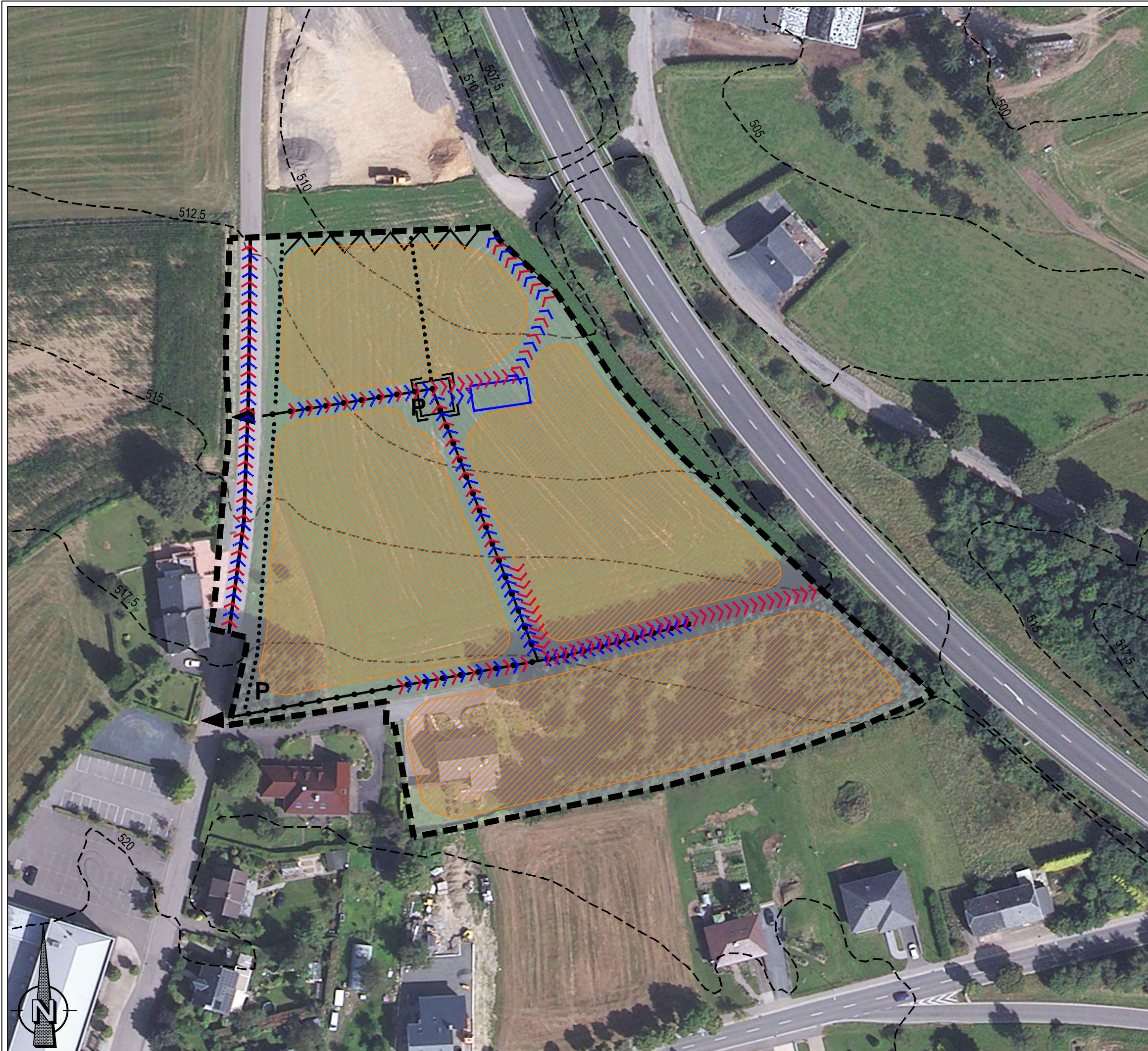
- Les raccordements au réseau d'assainissement seront à faire sur le réseau existant dans la Schullstrooss.
- Concernant l'évacuation des eaux pluviales, elles seront acheminées vers un bassin de rétention qui pourra être aménagé dans l'espace vert, dans le cadre du PAP. Une partie du volume des eaux pluviales généré par le site pourra faire l'objet d'une rétention souterraine (sous la voirie par exemple).

Concept paysager et écologique

1. Intégration paysagère	Afin de limiter l'impact visuel du quartier d'habitation et de traiter la transition avec la route nationale (talus), les propositions suivantes peuvent être mises en place : plantation d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone, végétalisation de la toiture ou des façades. Les mesures d'intégration paysagère en limite Nord sont à réaliser sous forme de poche verte.
2. Maillage écologique et corridors verts	Le site ne disposant pas d'éléments structurants naturels, le schéma directeur ne propose pas de coulées vertes structurantes pour la localité de Marnach ou de maillage écologique, à l'exception des espaces verts publics à traiter de manière extensive.
3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver	Il n'y a pas de biotopes à préserver sur le présent site.
4. Espèces Protégées	Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)

Concept de mise en œuvre

1. Programme de réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration d'un ou plusieurs PAP ;▪ Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;▪ Autorisation « loi sur la nature » auprès du Département de l'Environnement en cas d'aménagement des chemins piétons en zone verte ;▪ Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);▪ Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;▪ Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir ;▪ Construction des bâtiments d'habitation.
2. Analyse de la faisabilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un PAP cohérent avec le présent schéma directeur, le PAG en vigueur et les règlements des bâtisses de la commune de Clervaux doit être présenté ;▪ Les constructions sont à raccorder au réseau existant.
3. Phasage de développement	<ul style="list-style-type: none">▪ Projet en une ou deux phases ;▪ La première phase devra permettre l'aménagement de la connexion pour le bus via le passage sous la route nationale N 7 et la rétention des eaux pluviales pour l'ensemble du site.



Délimitation des lots / îlots

- Délimitation du schéma directeur
- - - Courbes de niveaux du terrain existant

Concept de développement urbain

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

	Logement
	Commercial/ services
	Artisanat / Industrie
	Equipements publics / loisir / sport

faible moyenne forte densité

- Espace public
- Espace minéral cerné / ouvert
- Espace vert cerné / ouvert
- Centralité
- Elément identitaire à préserver
- Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- Axe visuel
- Seuil / entrée de quartier, de ville, de village

Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques

- Connexions
- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- Zone résidentielle / de rencontre
- Chemin de fer
- Aire de stationnement
- Parking couvert / souterrain
- Parking public / privé
- Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
- Axe principal du canal pour eaux usées

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

- Coulée verte
- Biotopes à conserver

Légende supplémentaire

- Bassin de rétention
- Cours d'eau

**Administration Communale
de Clervaux**

**Schéma directeur
MAR-NQ-01 "Auf der Driecht"**

Localité de Marnach

Dessiné: Sophie QUEVAL Vérifié: Yasin BOUZGOU Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

Certifié ISO 9001
P.A.C. 85/87
L-8303 Capellen
Luxembourg
Tél: (+352) 26 39 01
Fax: (+352) 30 66 09
E-Mail: luxplan@pt.lu
http://www.luxplan.lu

Echelle :	1/1000
Date:	Juin 2019
Fichier:	20120380U_LP_Clervaux_SDir_PAGID_PlansD2_Schemas_directeurs\0211_SDir_Marnach
Plan N°:	20120380_SDir25_Marnach_MAR-NQ-01

IND.

Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3

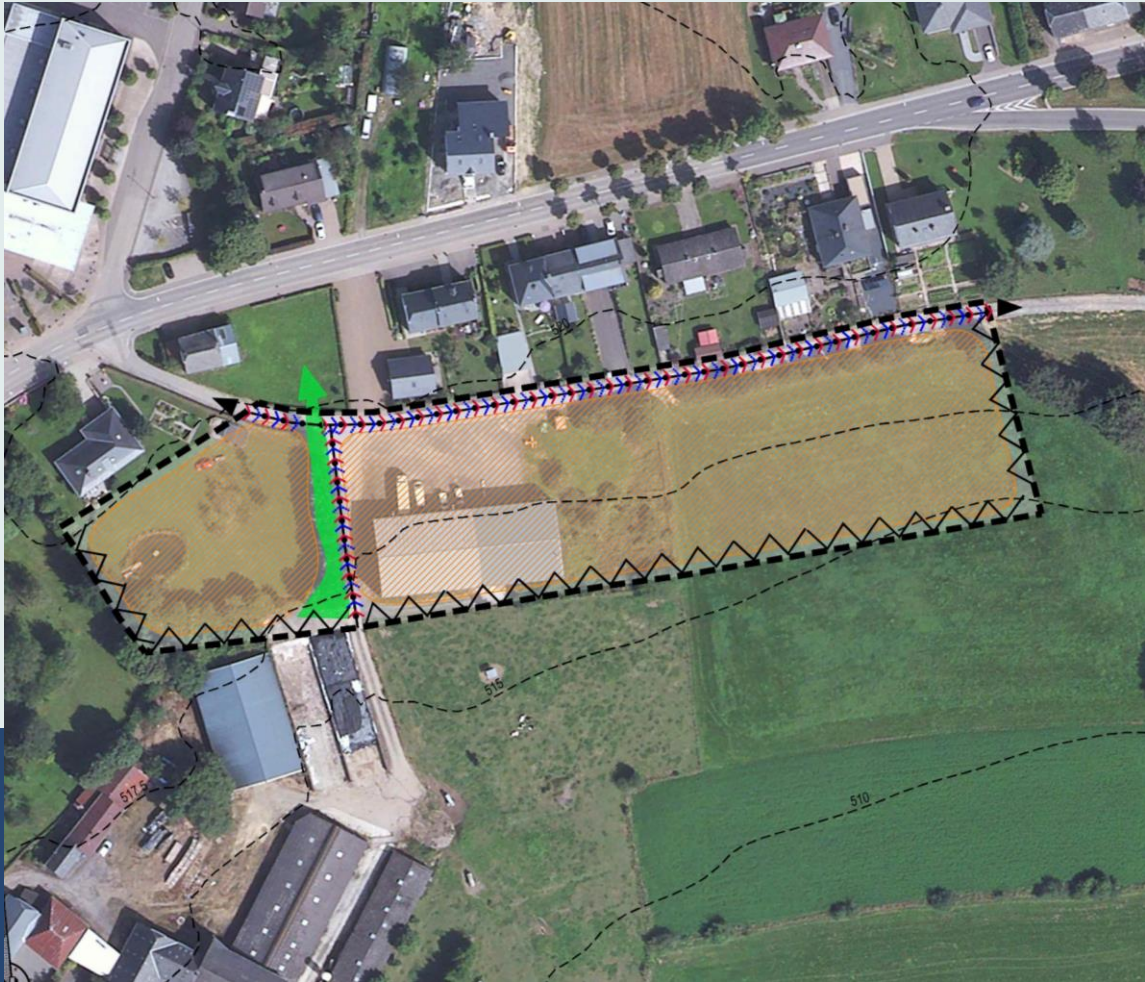
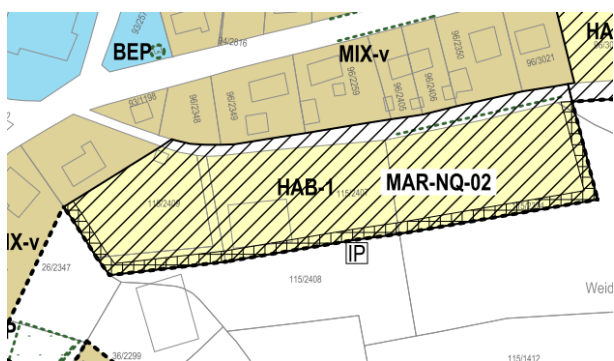
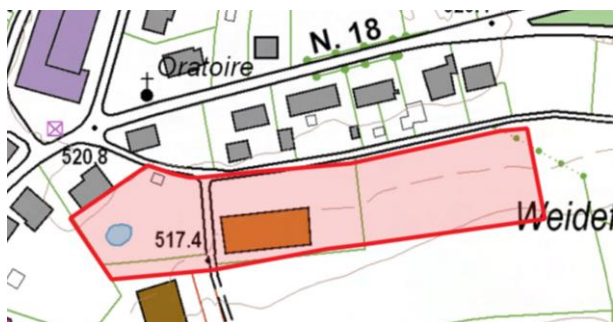


SCHÉMA DIRECTEUR

MAR-NQ-02 | Marnach « Weidenfeld » | Version pour le vote
du conseil communal du 19 juin 2019

Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit **Marnach**
 Intitulé du SD **MAR-NQ-02**
 Surface brute **1,20 ha**

Données structurantes du PAG
 Zone de base **HAB-1**

Part de la surface construite brute à dédier au logement (%) **90%-100%**

Détermination	Min	Max
Nbre de logements	-	29
Nbre d'habitants (2,6)	-	75

Marnach/Weidenfeld			
COS	0,4	CUS	0,6
			-
CSS	0,6	DL	25
			-

Enjeux urbanistiques

Développement d'un quartier d'habitation sur des terrains à proximité immédiate d'un quartier d'habitation et du centre de village.

Lignes directrices majeures

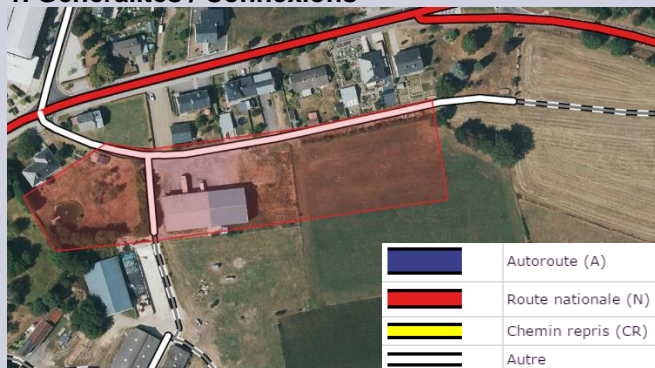
- Densification du tissu bâti aménagé d'un seul côté de la rue ;
- Traiter l'interface et la transition entre les zones vertes existantes aux alentours et le nouveau quartier d'habitation ;
- Garantir un projet de qualité avec vue sur la vallée ;
- Garantir une orientation optimale des bâtiments ;
- Préserver l'alignement d'arbres et haie existant sur le site ;
- Garantir le maillage écologique.

Concept de développement urbain

1. Généralité / Identité	Revalorisation et renforcement du tissu bâti villageois au cœur de la localité de Marnach.
2. Programmation urbaine	Le schéma directeur recommande la réalisation d'un nouveau quartier d'habitation caractérisé par des maisons unifamiliales isolées, jumelées et en bande.
3. Surfaces à céder au domaine public	Les surfaces à céder représentent une surface d'environ 20% de la surface brute du projet (agrandissement de la voirie résidentielle, espaces verts, coulée verte).
4. Programmation et caractéristiques des espaces publics	Une coulée verte est prévue à l'Ouest du site pour accompagner la voirie aménagée, afin de garantir l'accès aux parcelles au sud du site.
5. Jonctions fonctionnelles	Le futur quartier d'habitation, destiné principalement à l'habitation, jouxte à un quartier en majorité résidentiel. Il n'y a donc pas de jonctions fonctionnelles entre différentes fonctions inter-quartier ou intra-quartier.
6. Interfaces entre îlots et quartiers	<ul style="list-style-type: none">▪ Le concept urbanistique propose des constructions reprenant le gabarit des constructions existantes environnantes, soit 2 niveaux plus combles ou 2 niveaux plus un niveau en retrait avec garage ou carport ;▪ Les constructions seront implantées de façon isolée, jumelée ou en bande ;▪ Les volumes sont agencés d'un côté de la voirie existante.
7. Centralités	Ce nouveau quartier sera à vocation résidentielle de faible densité. Le schéma directeur ne propose pas de centralité particulière.
8. Typologie et mixité des constructions	<ul style="list-style-type: none">▪ Les constructions seront implantées de préférence isolées, jumelées ou en bande ;▪ Il sera important de chercher la meilleure orientation.
9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées	<ul style="list-style-type: none">▪ Mesure d'intégration au sud du nouveau quartier ;▪ A l'arrière de chaque maison, des plantations d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone sont à intégrer pour délimiter cette nouvelle zone ;▪ L'agrandissement de la rue desservante doit être réduit à un strict minimum pour l'aménagement d'une rue résidentielle, afin de garantir une haute qualité de vie pour les habitants des maisons se trouvant au nord du site, ayant une nouvelle rue à l'arrière de leurs jardins.
10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée	Le présent schéma directeur ne fait pas l'objet d'une mesure de préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée.
11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels	Une haie est à sauvegarder.
12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels	Pas de risques naturels à prévoir.

Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

1. Généralités / Connexions



Source : geoportail.lu, 2019

- Ce site est desservi par une contre-allée reliée à la rue "Haaptstrooss". Celle-ci est à réaménager de façon à obtenir une voirie résidentielle.
- Un chemin d'accès à la parcelle 115/2402 pour l'exploitation agricole est à aménager sur le présent site.

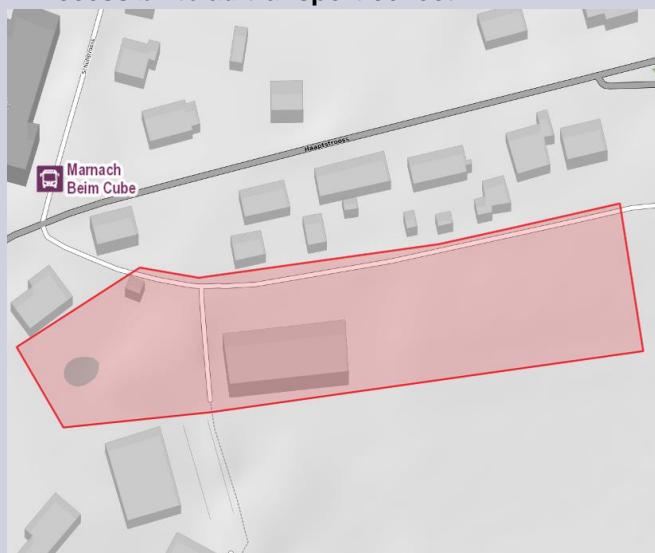
2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce

La desserte interne sera aménagée selon les principes d'une zone résidentielle, par la rue existante réaménagée.

3. Concept de stationnement

Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum, sous forme de garage ou de carport.

4. Accessibilité au transport collectif



Source : geoportail.lu, 2019

L'arrêt d'autobus le plus proche (Beim Cube) est situé dans un rayon de 90 mètres du site et desservi d'une façon régulière des lignes de bus suivantes :

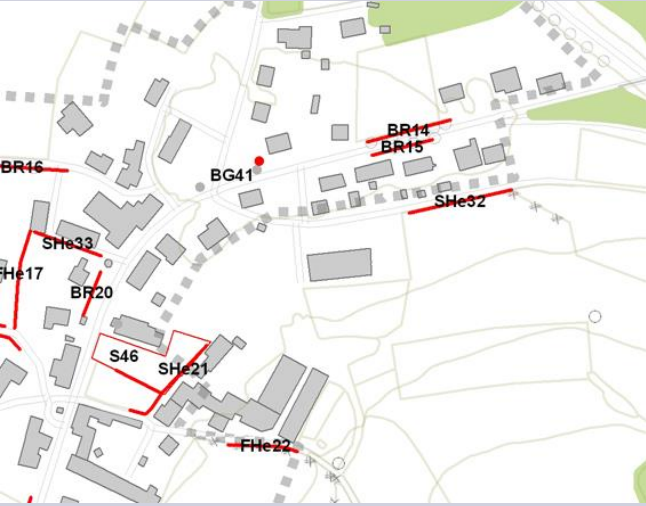
- Ligne 407 Prüm - Dasburg - Ettelbrück;
- Ligne 554 Diekirch - Hosingen - Binsfeld;
- ligne 555 Ettelbruck – Diekirch – Huldange/Schmëtt ;
- ligne 645 Wiltz - Heinerscheid - Clervaux;
- ligne 657 Reuler - Siebenaler - Wilwertiz;
- ligne 663 Clervaux-Vianden;
- ligne 664 Vianden - Hosingen - Clervaux ;
- ligne 665 Clervaux-Hosingen-Roderhausen;
- ligne 670 Clervaux - Drauffelt - Marnach ;
- ligne 840 Troine - Clervaux - Colmar/Usines - Bissen ;
- ligne 860 Clervaux - Hosingen - Stolzembourg.

Aucun aménagement particulier n'est à faire pour joindre l'arrêt de bus.

5. Infrastructures techniques majeures

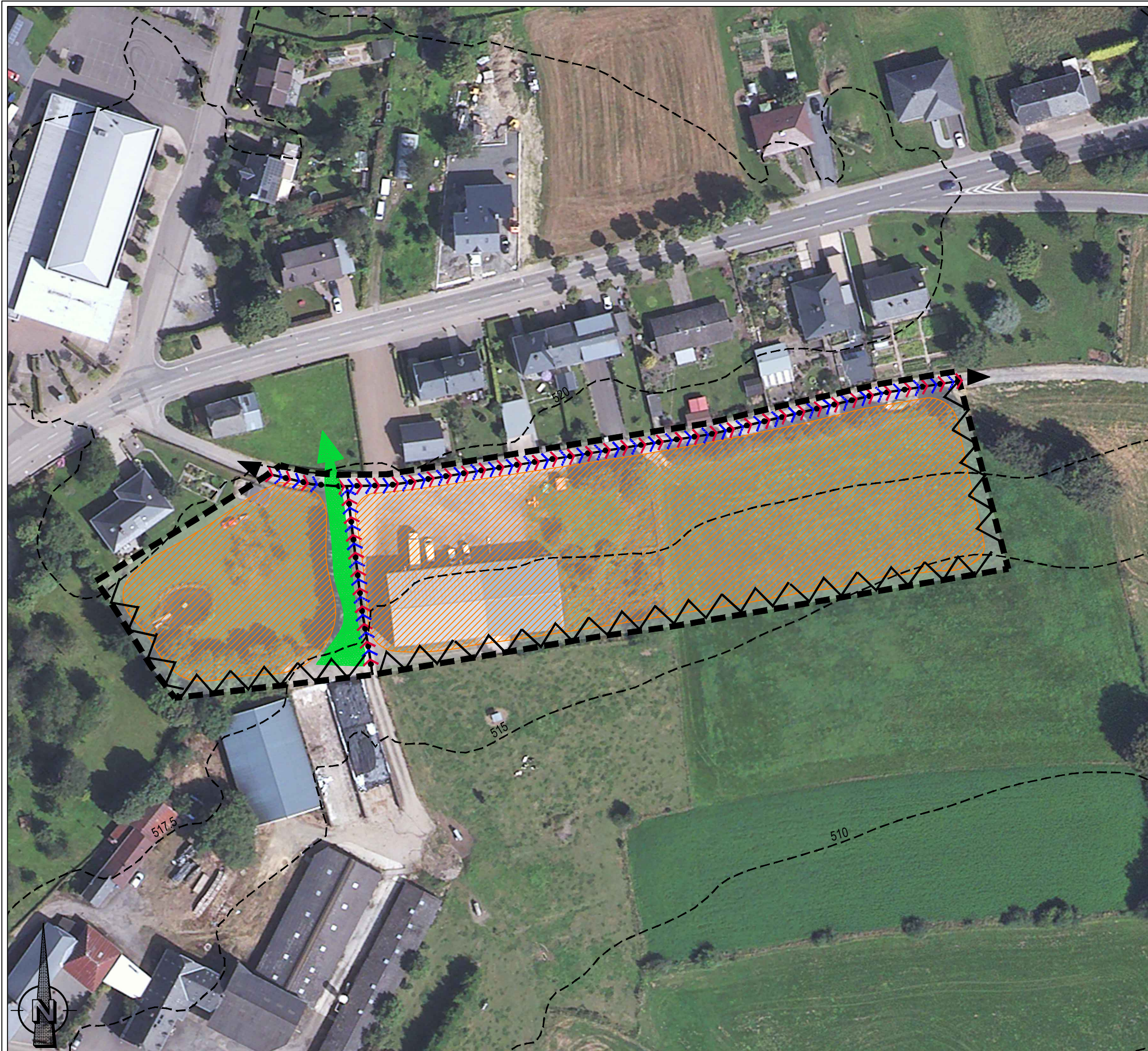
- Système d'assainissement séparatif ;
- Les eaux usées sont à raccorder aux réseaux existants dans la voirie existante ;
- Concernant l'évacuation des eaux pluviales, elles seront acheminées vers un bassin de rétention à aménager dans le point le plus bas

Concept paysager et écologique

1. Intégration paysagère	<ul style="list-style-type: none">▪ Les structures végétales en place (alignement d'arbres) sont à préserver ;▪ Afin de limiter l'impact visuel du quartier d'habitation et de traiter la lisière entre espace bâti et paysage rural, les propositions suivantes peuvent être mises en place : plantation d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone, limitation des espaces scellés à l'arrière des habitations, végétalisation de la toiture ou des façades ;▪ Les mesures d'intégration paysagère doivent être réalisées sous forme de poche verte.
2. Maillage écologique et corridors verts	<ul style="list-style-type: none">▪ Des aménagements paysagers doivent garantir une bonne interface entre le futur quartier d'habitation et le milieu naturel en présence ;▪ Le schéma directeur prévoit une coulée verte structurante à l'ouest du site.
3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver 	Il y a un biotope à préserver sur le présent site, une haie au long du chemin communal (biotope linéaire).
4. Espèces Protégées	Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)

Concept de mise en œuvre

1. Programme de réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration d'un PAP ;▪ Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;▪ Autorisation « loi sur la nature » auprès du Département de l'Environnement en cas d'aménagement des chemins piétons en zone verte ;▪ Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);▪ Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;▪ Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir;▪ Construction des bâtiments d'habitation.
2. Analyse de la faisabilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un PAP cohérent avec le présent schéma directeur, le PAG en vigueur et les règlements des bâtisses de la commune de Clervaux doit être présenté ;▪ Les constructions sont à raccorder au réseau existant.
3. Phasage de développement	Vu l'envergure du site, le projet de développement peut être réalisé en une seule phase.



Délimitation des lots / ilots

- Délimitation du schéma directeur
- - - Courbes de niveaux du terrain existant

Concept de développement urbain

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

	Logement
	Commerce/ services
	Artisanat / Industrie
	Equipements publics / loisir / sport

faible moyenne forte densité

- Espace public
- Espace minéral fermé / ouvert
- Espace vert fermé / ouvert
- Centralité
- Elément identitaire à préserver
- Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- Axe visuel
- Seuil / entrée de quartier, de ville, de village

Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques

- Connexions
- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- Zone résidentielle / de rencontre
- Chemin de fer
- Aire de stationnement
- Parking couvert / souterrain
- Parking public / privé
- Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
- Axe principal du canal pour eaux usées

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

- Couloir vert
- Biotopes à conserver

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

- Bassin de rétention
- Ruisseau

Administration Communale
de Clervaux

Schéma directeur
MAR-NQ-02 "Weidenfeld"

Localité de Marnach

Dessiné: Sophie QUEVAL Vérifié: Yasin BOUZGOU Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

Certifié ISO 9001
P.A.C. 85/87
L-8303 Capellen
Luxembourg
Tél: (+352) 26 39 01
Fax: (+352) 30 66 09
E-Mail: luxplan@pt.lu
http://www.luxplan.lu

Échelle :	1/1000
Date:	Juin 2019
Fichier:	20120380_LP_Clervaux_SDir_PlanD2_Schemas_directeurs/D211_SDir_Marnach
Plan N°:	20120380_SDir26_Marnach_MAR-NQ-02

IND.

Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3

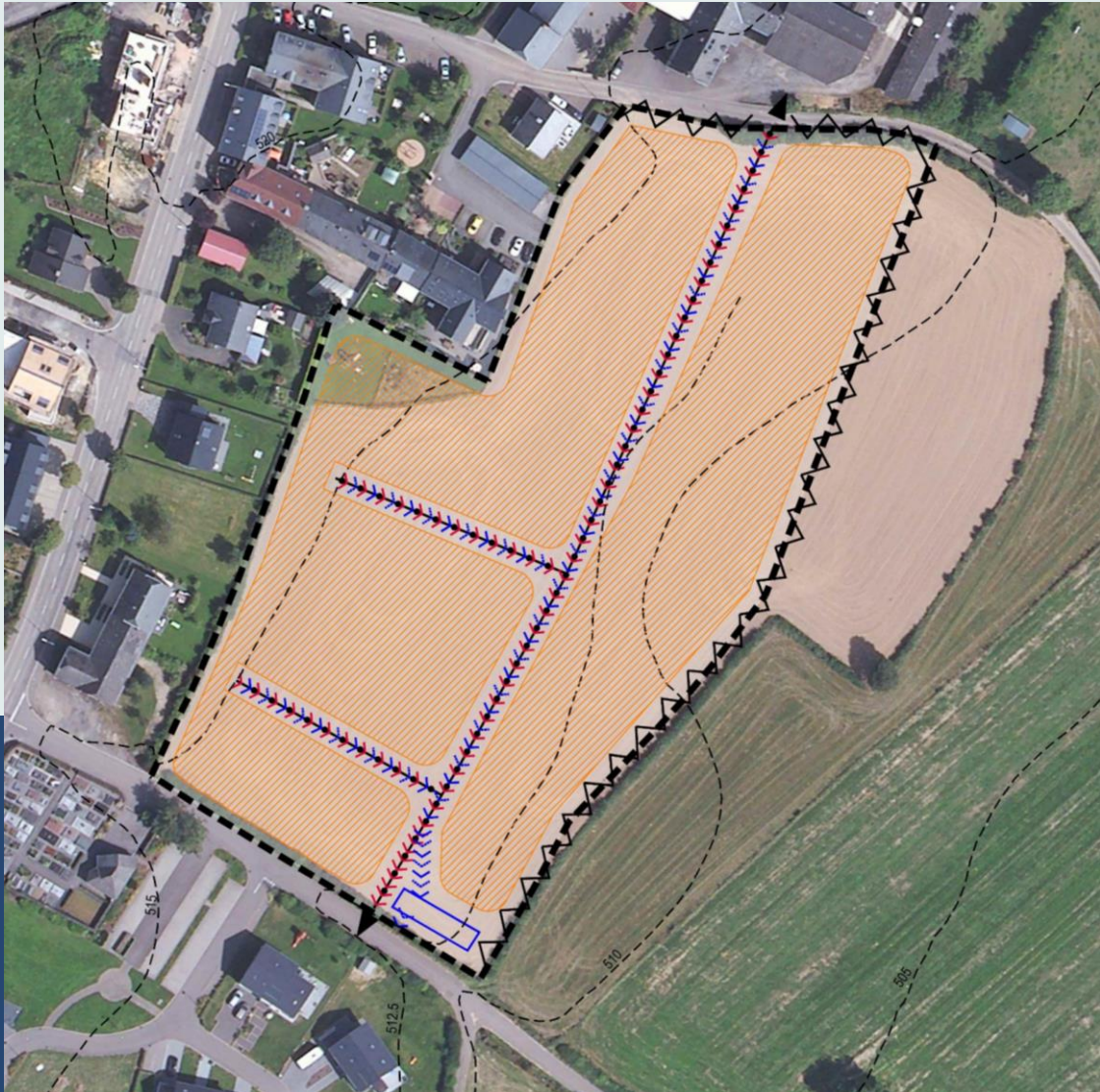
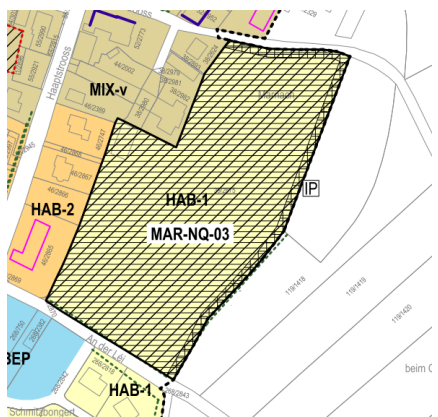


SCHÉMA DIRECTEUR

MAR-NQ-03 | Marnach « Beim Gudenbour » | Version pour le vote
du conseil communal du 19 juin 2019

Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit **Marnach**
 Intitulé du SD **MAR-NQ-03**
 Surface brute **1,96 ha**

Données structurantes du PAG
 Zone de base **HAB-1**

Part de la surface construite brute à dédier au logement (%) **90%-100%**

Détermination	Min	Max
Nbre de logements	-	39
Nbre d'habitants (2,6)	-	101

Marnach/Beim Gudenbour			
COS	0,4	CUS	0,6
			-
CSS	0,6	DL	20
			-

Enjeux urbanistiques

Développement d'un futur quartier d'habitation au centre de la localité.

Lignes directrices majeures

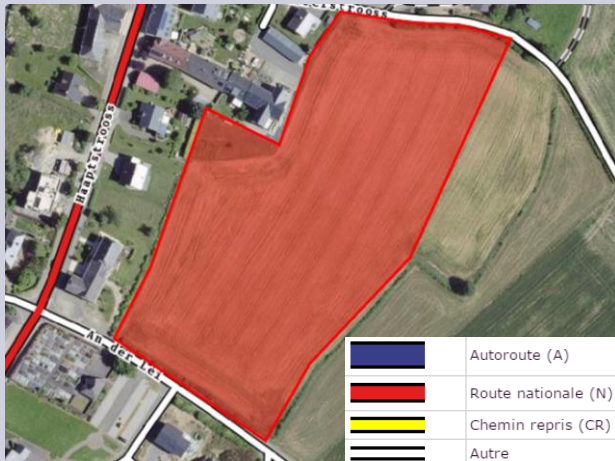
- Projet prioritairement destiné à l'habitat ;
- Création d'une jonction cohérente avec le tissu bâti existant ;
- Proposer une densité adaptée à la localisation du site et l'espace vert adjacent à l'Est ;
- Garantir une bonne transition paysagère entre les constructions et les espaces verts environnants ;
- Créer des lieux de vie et d'échanges sociaux de qualité.

Concept de développement urbain

1. Généralité / Identité	Nouveau quartier d'habitation à l'Est de la localité de Marnach.
2. Programmation urbaine	Logement de type maisons unifamiliales isolées jumelées ou en bande, ou des maisons plurifamiliales.
3. Surfaces à céder au domaine public	Environ 25 % (zone résidentielle, bassin de rétention, espace vert public).
4. Programmation et caractéristiques des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quartier en zone résidentielle ; ▪ Aménagement d'un bassin de rétention au point le plus bas et dans un espace vert public ; ▪ Aménagement de stationnement public.
5. Jonctions fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau quartier directement connecté aux voiries existantes au Nord et au Sud du présent site ; ▪ Alignement des futures constructions dans la continuité du tissu bâti existant.
6. Interfaces entre îlots et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hauteurs et gabarits à adapter à l'environnement bâti : 2 niveaux pleins et combles ou étage en retrait ; ▪ Créer une continuité bâtie avec les constructions existantes à l'Est du site.
7. Centralités	Sans objet.
8. Typologie et mixité des constructions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maisons isolées, jumelées ou en bande ; ▪ Les constructions respectent les typologies voisines.
9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'arrière de chaque maison, des plantations d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone, sous forme de poches vertes, peuvent être intégrés pour délimiter cette nouvelle zone ; ▪ Intégration paysagère en limite Nord et Est du site pour favoriser la transition avec l'espace ouvert à l'Est.
10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée	Garantir un seuil d'entrée de qualité en entrée Nord et Sud de la localité.
11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels	Le site dispose de biotopes à l'Est et au Sud du site.
12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels	Pas de risques naturels à prévoir.

Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

1. Généralités / Connexions



Source : geoportail.lu, 2019

Ce site est desservi par les rues "An der Lei" et "Duarrefstrooss", qui seront à relier dans le cadre de l'aménagement du site.

2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce

La desserte interne se fera par le biais d'une zone résidentielle.

3. Concept de stationnement

Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum.

4. Accessibilité au transport collectif



Source : geoportail.lu, 2019

L'arrêt d'autobus le plus proche "Bei der Kiirch" est à environ 150 mètres du présent site. Il est desservi par la ligne suivante :

- Ligne 657 Reuler - Siebenaler - Wilwerwiltz ;
- Ligne 664 Vianden - Hosingen - Clervaux ;
- Ligne 670 Clervaux - Drauffelt - Marnach ;
- Ligne 860 Clervaux - Hozingen - Stolzembourg.

5. Infrastructures techniques majeures

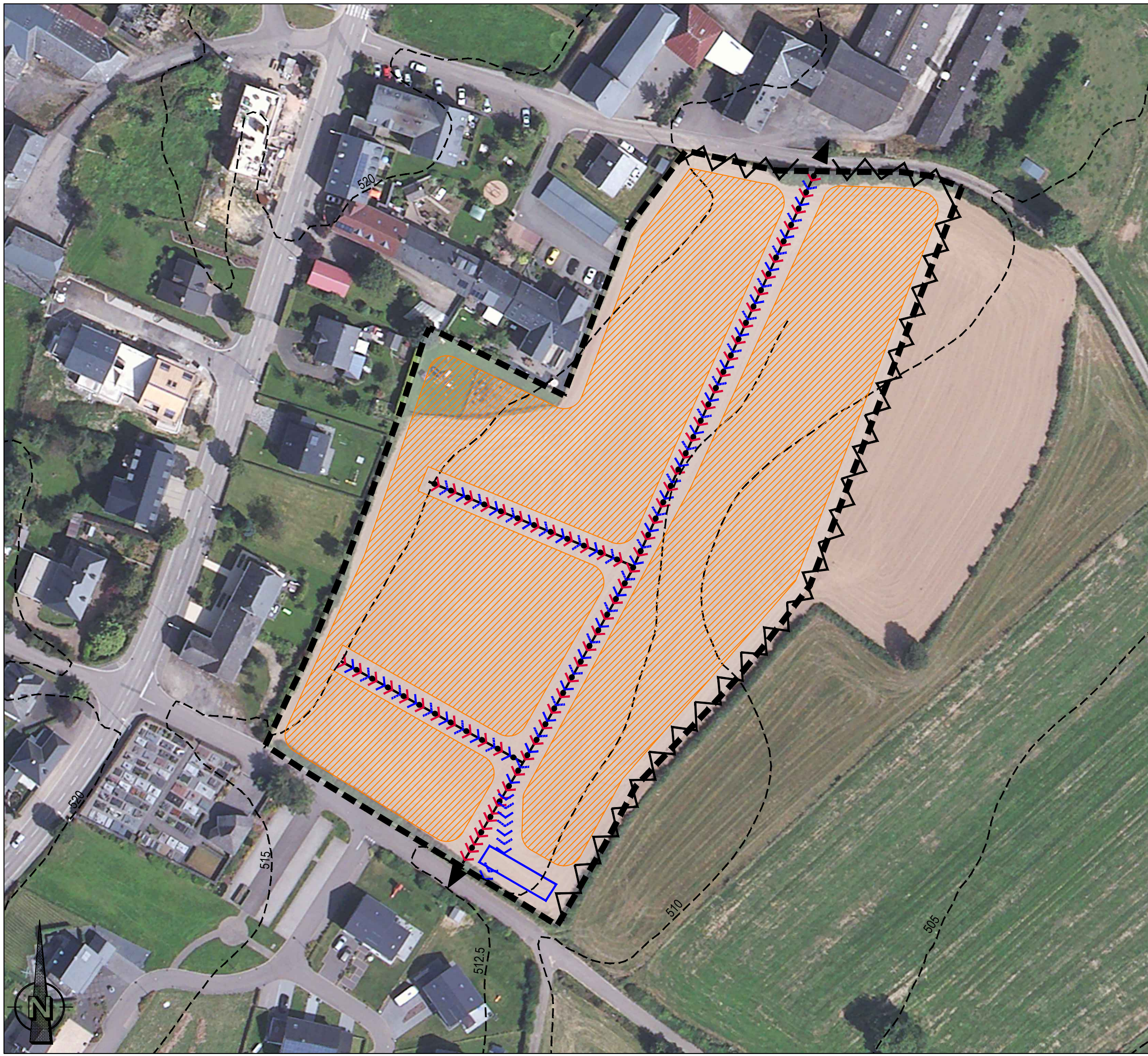
- Système d'assainissement séparatif ;
- Eaux usées et pluviales à raccorder aux réseaux existants rue « An der Lei » ;
- Bassin de rétention des eaux pluviales à aménager au point le plus bas du site.

Concept paysager et écologique

1. Intégration paysagère	<ul style="list-style-type: none">▪ Intégration du bâti dans la topographie et le paysage par une orientation adaptées des constructions ;▪ Plantation d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone ;▪ Limitation des espaces scellés à l'arrière des habitations ;▪ Prévoir des plantations en tant qu'intégration paysagère en limite Est et Sud.
2. Maillage écologique et corridors verts	Sans objet.
3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver	Préservation au maximum des biotopes (haies) en limite Sud et Est.
4. Espèces Protégées	Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)

Concept de mise en œuvre

1. Programme de réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration d'un PAP ;▪ Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;▪ Autorisation « loi sur la nature » auprès du Département de l'Environnement en cas d'aménagement des chemins piétons en zone verte ;▪ Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);▪ Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;▪ Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir;▪ Construction des bâtiments d'habitation.
2. Analyse de la faisabilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation d'un PAP cohérent avec le présent schéma directeur ;▪ Aménagement des réseaux nécessaires (eau, électricité, ...) dans la voirie existante.
3. Phasage de développement	Réalisation du projet en une seule phase.



Délimitation des lots / îlots

- Délimitation du schéma directeur
- - - Courbes de niveaux du terrain existant

Concept de développement urbain

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

- Logement
- Commerce/ services
- Artisanat / Industrie
- Equipements publics / loisir / sport

faible moyenne forte densité

- Espace public
- Espace minéral fermé / ouvert
- Espace vert fermé / ouvert
- Centrality
- Elément identitaire à préserver
- Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- Axe visuel
- Seuil / entrée de quartier, de ville, de village

Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques

- Connexions
- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- Zone résidentielle / de rencontre
- Chemin de fer
- Aire de stationnement
- Parking couvert / souterrain
- Parking public / privé
- Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
- Axe principal du canal pour eaux usées

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

- Coulée verte
- Biotopes à conserver

Légende supplémentaire

- Bassin de rétention
- Cours d'eau

Administration Communale
de Clervaux

Schéma directeur
MAR-NQ-03 "Beim Gudenbour"

Localité de Marnach

Dessiné: Sophie QUEVAL Vérifié: Yasin BOUZGOU Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

<p>LUXPLAN S.A. Ingénieurs architectes</p>	<p>Certifié ISO 9001</p> <p>P.A.C. 85/87 L-8303 Capellen Luxembourg Tél: (+352) 26 39 01 Fax: (+352) 30 66 09 E-Mail: luxplan@pt.lu http://www.luxplan.lu</p>	<p>Échelle : 1/1000</p>
	<p>Date: Juin 2019</p>	<p>Fichier: 20120380U_LP_Clervaux_SDir_PAG/D_Plans/D2_Schemas_directeurs/D211_SDir_Marnach</p>
	<p>Plan N°: 20120380_SDir27_Marnach_MAR-NQ-03</p>	<p>IND.</p>
	<p>IND.</p>	

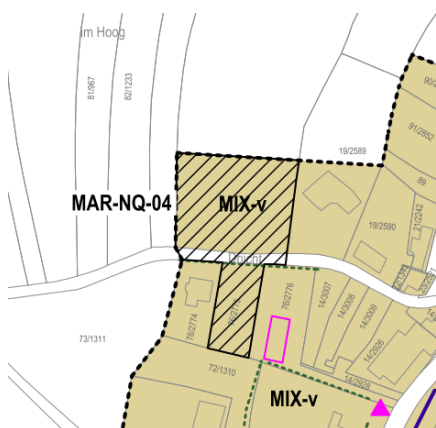
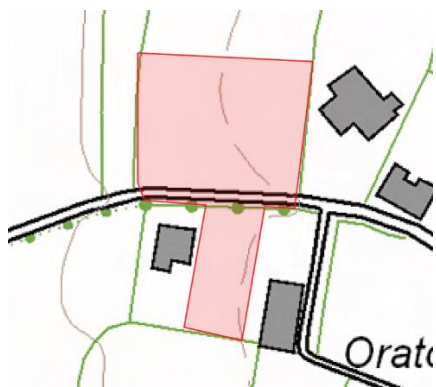
Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3



SCHÉMA DIRECTEUR

MAR-NQ-04 | Marnach « Driicht » | Version pour le vote
du conseil communal du 19 juin 2019

Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit **Marnach**
 Intitulé du SD **MAR-NQ-04**
 Surface brute **0,37 ha**

Données structurantes du PAG
 Zone de base **Mix-v**

Part de la surface construite brute à dédier au logement (%) **50%-100%**

Détermination	Min	Max
Nbre de logements	-	7
Nbre d'habitants (2,6)	-	19

Marnach/Driicht			
COS	0,4	CUS	0,6
			-
CSS	0,6	DL	20
			-

Enjeux urbanistiques

Développement d'un quartier d'habitation sur des terrains en entrée Ouest de la localité de Marnach.

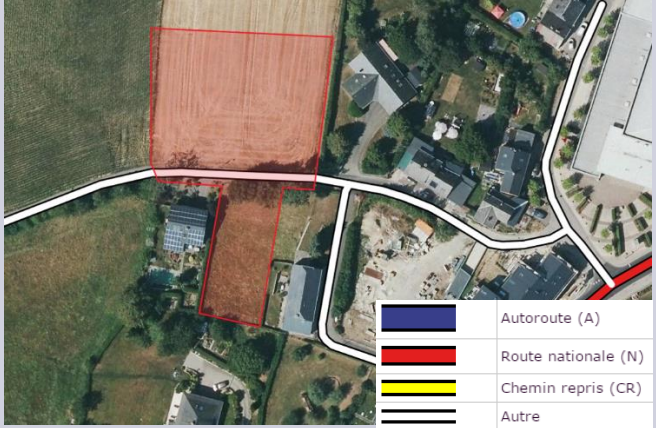
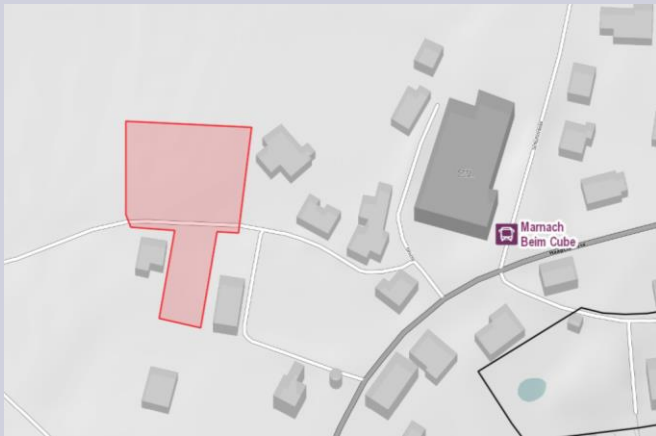
Lignes directrices majeures

- Densification du tissu bâti existant ;
- Traiter l'interface et la transition entre les zones vertes existantes aux alentours et le nouveau quartier d'habitation ;
- Garantir une orientation optimale des bâtiments ;
- Traiter avec attention l'entrée de localité Ouest.

Concept de développement urbain

1. Généralité / Identité	Aménagement d'habitations en entrée Ouest de Marnach.
2. Programmation urbaine	Logement de type maisons unifamiliales isolées jumelées ou en bande, ou des maisons plurifamiliales.
3. Surfaces à céder au domaine public	Les surfaces à céder représentent une surface d'environ 20% de la surface brute du projet (trottoirs à aménager entre les futures constructions et la voirie existante).
4. Programmation et caractéristiques des espaces publics	Espace piéton à aménager entre les futures constructions et la voirie desservante.
5. Jonctions fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau quartier directement connecté à la voirie existante ; ▪ Prolongement du trottoir existant à l'Est
6. Interfaces entre îlots et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hauteurs et gabarits à adapter à l'environnement bâti : 2 niveaux pleins et combles ou étage en retrait ; ▪ Créer une continuité bâtie avec les constructions existantes à l'Est du site.
7. Centralités	Le schéma directeur ne propose pas de centralité particulière.
8. Typologie et mixité des constructions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maisons isolées ou jumelées le long de la voirie existante ; ▪ Les constructions respectent les typologies voisines.
9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'arrière de chaque maison, des plantations d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone, sous forme de poches vertes, peuvent être intégrés pour délimiter cette nouvelle zone ; ▪ L'agrandissement de la rue desservante doit être réduit à un strict minimum pour l'aménagement d'une rue résidentielle, afin de garantir une haute qualité de vie.
10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée	Garantir un seuil d'entrée de qualité en entrée Ouest de la localité.
11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels	Le site ne dispose pas d'éléments identitaires bâtis et naturels.
12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels	Pas de risques naturels à prévoir.

Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

<p>1. Généralités / Connexions</p>  <p>Source : geoportail.lu, 2019</p>	<p>Ce site est desservi par la route communale "Driicht". Celle-ci est à réaménager de façon à aménager un trottoir de part et d'autre de la voirie.</p>
<p>2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ La desserte motorisée se fait directement depuis la rue existante ;▪ Aménagement d'un trottoir entre la rue existante et les futures constructions.
<p>3. Concept de stationnement</p>	<p>Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum.</p>
<p>4. Accessibilité au transport collectif</p>  <p>Source : geoportail.lu, 2019</p>	<p>L'arrêt d'autobus le plus proche (Beim Cube) est situé dans un rayon de 90 mètres du site et desservi d'une façon régulière des lignes de bus suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ligne 407 Prüm - Dasburg - Ettelbrück;▪ Ligne 554 Diekirch - Hosingen - Binsfeld;▪ ligne 555 Ettelbruck – Diekirch – Huldange/Schmëtt ;▪ ligne 645 Wiltz - Heinerscheid - Clervaux;▪ ligne 657 Reuler - Siebenaler - Wilwertiz;▪ ligne 663 Clervaux-Vianden;▪ ligne 664 Vianden - Hosingen - Clervaux ;▪ ligne 665 Clervaux-Hosingen-Roderhausen;▪ ligne 670 Clervaux - Drauffelt - Marnach ;▪ ligne 840 Troine - Clervaux - Colmar/Usines - Bissen ;▪ ligne 860 Clervaux - Hosingen - Stolzembourg.
<p>5. Infrastructures techniques majeures</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Système d'assainissement séparatif ;▪ Aménagement d'un réseau de canalisation pour eaux pluviales et eaux usées dans la voirie existante ;▪ Prévoir un système de pompage des eaux la canalisation d'eaux mixtes existante é l'Est du site.

Concept paysager et écologique

1. Intégration paysagère	<ul style="list-style-type: none">▪ Intégrer au mieux les bâtiments dans la topographie existante ;▪ Plantation d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone ;▪ Limitation des espaces scellés à l'arrière des habitations.
2. Maillage écologique et corridors verts	Sans objet.
3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver	Sans objet.
4. Espèces Protégées	Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)

Concept de mise en œuvre

1. Programme de réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration d'un PAP ;▪ Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;▪ Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);▪ Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;▪ Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir;▪ Construction des bâtiments d'habitation.
2. Analyse de la faisabilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation d'un PAP cohérent avec le présent schéma directeur ;▪ Aménagement des réseaux nécessaires (eau, électricité, ...) dans la voirie existante.
3. Phasage de développement	Réalisation du projet en une seule phase.



- Délimitation des lots / îlots**
- — — — — Délimitation du schéma directeur
 - - - - - Courbes de niveaux du terrain existant
- Concept de développement urbain**
- Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités
- Logement
 - Commerces/ services
 - Artisanat / Industrie
 - Equipements publics / loisir / sport
- faible moyenne forte densité
- Espace public
 - Espace minéral cerné / ouvert
 - Espace vert cerné / ouvert
 - Centralité
 - Elément identitaire à préserver
 - Mesures d'intégration spécifiques
 - Séquences visuelles
 - Axe visuel
 - Seuil / entrée de quartier, de ville, de village
- Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques**
- Connexions
 - Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
 - Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
 - Zone résidentielle / de rencontre
 - Chemin de fer
 - Aire de stationnement
 - Parking couvert / souterrain
 - Parking public / privé
 - Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
 - Infrastructures techniques
 - Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
 - Axe principal du canal pour eaux usées
- Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains**
- Coulée verte
 - Biotopes à conserver
- Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains**
- Bassin de rétention
 - Ruisseau

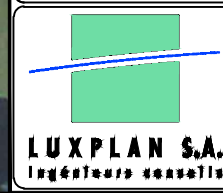
Administration Communale
de Clervaux

Schéma directeur
MAR-NQ-04 "Driicht"

Localité de Marnach

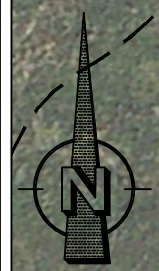
Dessiné: Sophie QUEVAL Vérifié: Yasin BOUZGOU Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.



Certifié ISO 9001
P.A.C. 85/87
L-8303 Capellen
Luxembourg
Tél: (+352) 26 39 01
Fax: (+352) 30 66 09
E-Mail: luxplan@pt.lu
http://www.luxplan.lu

Échelle :	1/1000
Date:	Juin 2019
Fichier:	20120380U_LP_Clervaux_SDir_PAG/D_Schemas_directeurs/D28_SDir_Marnach
Plan N°:	20120380_SDir28_Marnach_MAR-NQ-04
	IND.



Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3

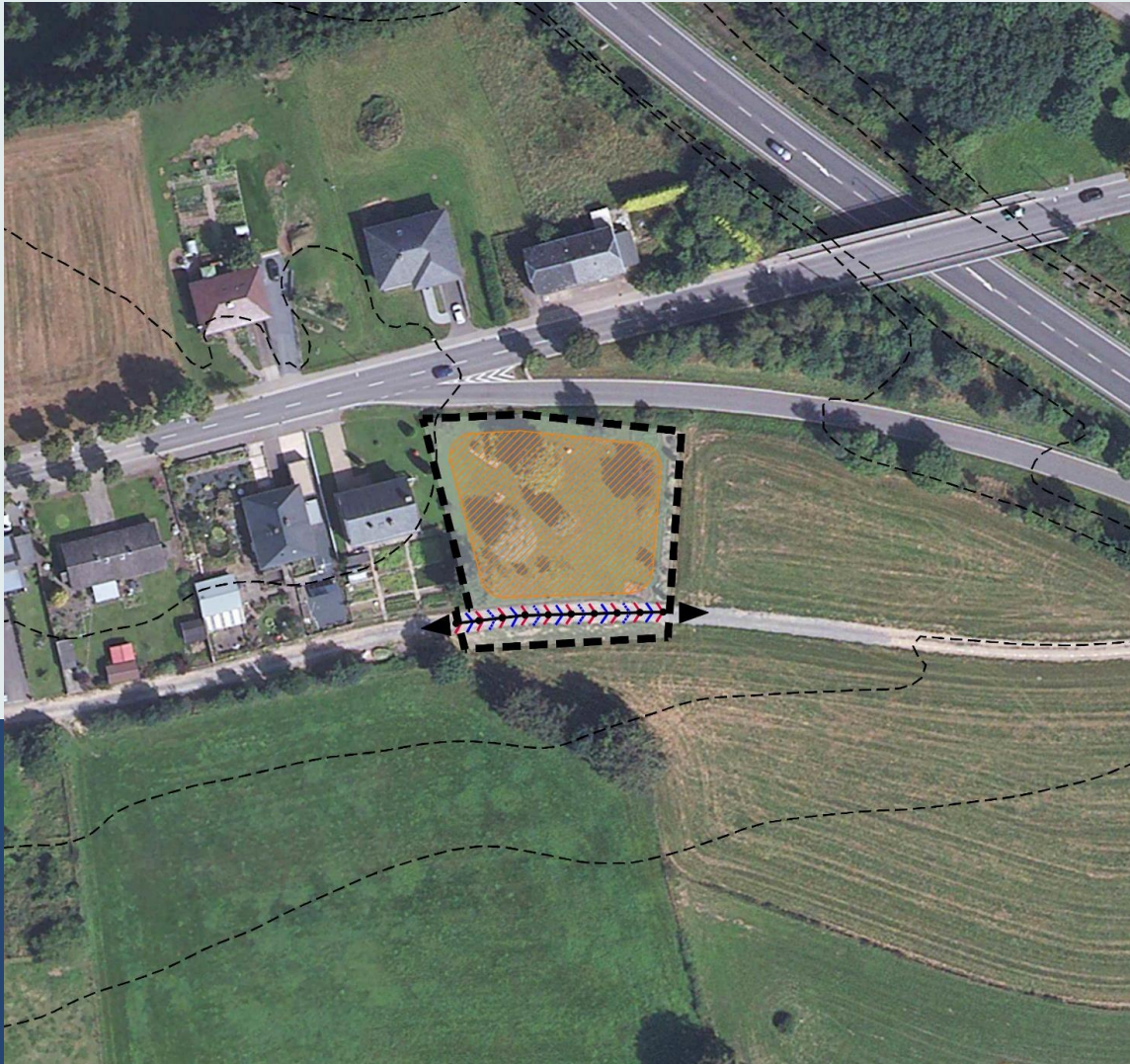
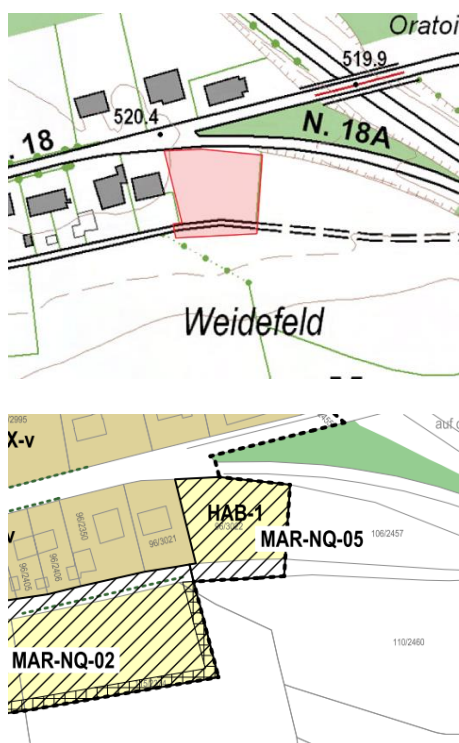


SCHÉMA DIRECTEUR

MAR-NQ-05 | Marnach « Auf der Strasse » | Version pour le vote
du conseil communal du 19 juin 2019

Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit **Marnach**
 Intitulé du SD **MAR-NQ-05**
 Surface brute **0,22 ha**

Données structurantes du PAG
 Zone de base **HAB-1**

Part de la surface construite brute à dédier au logement (%) **90%-100%**

Détermination	Min	Max
Nbre de logements	-	3
Nbre d'habitants (2,6)	-	8

Marnach/Auf der Strasse			
COS	0,4	CUS	0,6
			-
CSS	0,6	DL	16
			-

Enjeux urbanistiques

Développement de nouvelles habitations au centre de la localité de Marnach.

Lignes directrices majeures

- Densification du tissu bâti aménagé d'un seul côté de la rue ;
- Créer des séquences visuelles et varier l'implantation des bâtiments pour limiter l'impression d'un développement linéaire ;
- Proposer des gabarits dans la continuité des constructions adjacentes ;
- Garantir les interfaces et la continuité avec le tissu bâti existant ;
- Garantir une orientation optimale des bâtiments.

Concept de développement urbain

1. Généralité / Identité	Projet dédié à l'habitation au centre de la localité.
2. Programmation urbaine	Maisons unifamiliales isolées, jumelées ou en bande.
3. Surfaces à céder au domaine public	Environ 5% (voirie résidentielle).
4. Programmation et caractéristiques des espaces publics	Réaménagement du chemin rural existant en zone résidentielle.
5. Jonctions fonctionnelles	Intégrer le futur quartier d'habitation dans la continuité du tissu bâti existant et projeté avec le nouveau quartier MAR-NQ-02.
6. Interfaces entre îlots et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hauteurs et gabarits à adapter à l'environnement bâti ; ▪ Les constructions seront implantées de façon isolée, jumelée ou en bande ; ▪ Les volumes sont orientés vers le chemin existant.
7. Centralités	Le schéma directeur ne propose pas de centralité particulière.
8. Typologie et mixité des constructions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les constructions seront implantées de préférence isolées, jumelées ou en bande ; ▪ Il sera important de chercher la meilleure orientation.
9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire au maximum le scellement en prévoyant des espaces perméables ; ▪ L'agrandissement de la rue desservante doit être réduit à un strict minimum pour l'aménagement d'une rue résidentielle, afin de garantir une haute qualité de vie pour les habitants des maisons se trouvant au nord du site, ayant une nouvelle rue à l'arrière de leurs jardins.
10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée	Les séquences visuelles seront aménagées par le biais de l'implantation des constructions par rapport à l'espace public, en créant des ouvertures et fermetures.
11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels	Sans objet.
12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels	Pas de risques naturels à prévoir.

Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

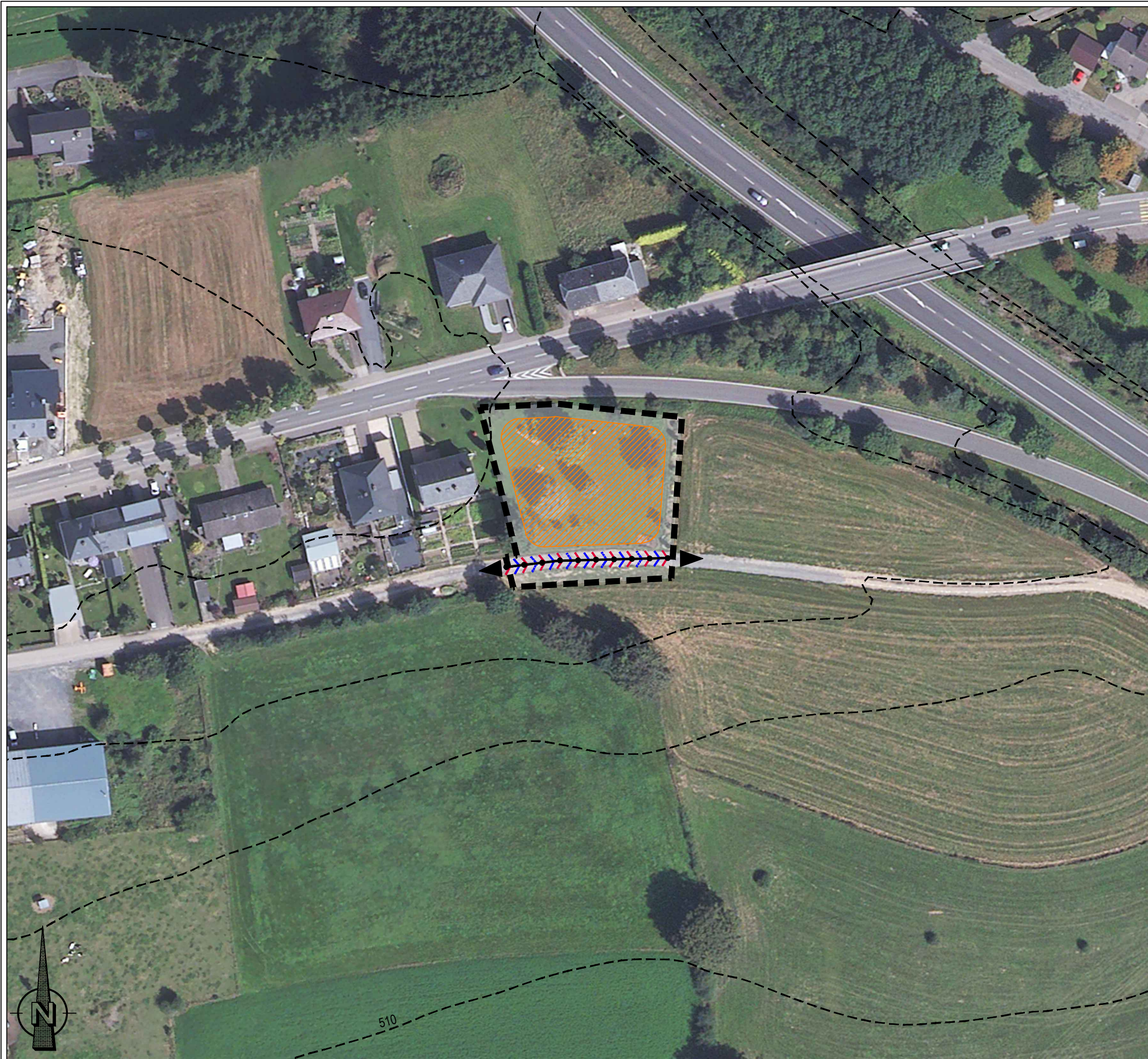
1. Généralités / Connexions  <p>Source : geoportail.lu, 2019</p>	<p>Ce site est desservi par une contre-allée reliée à la rue "Haaptstrooss". Celle-ci est à réaménager de façon à obtenir une voirie résidentielle.</p>
2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce	<p>La desserte interne sera aménagée selon les principes d'une zone résidentielle, par la rue existante réaménagée et dans la continuité du nouveau quartier MAR-NQ-02.</p>
3. Concept de stationnement	<p>Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum, sous forme de garage ou de carport.</p>
4. Accessibilité au transport collectif  <p>Source : geoportail.lu, 2019</p>	<p>L'arrêt d'autobus le plus proche (Beim Cube) est situé dans un rayon de 90 mètres du site et desservi d'une façon régulière des lignes de bus suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ligne 407 Prüm - Dasburg - Ettelbrück;▪ Ligne 554 Diekirch - Hosingen - Binsfeld;▪ ligne 555 Ettelbruck – Diekirch – Huldange/Schmëtt ;▪ ligne 645 Wiltz - Heinerscheid - Clervaux;▪ ligne 657 Reuler - Siebenaler - Wilwertiz;▪ ligne 663 Clervaux-Vianden;▪ ligne 664 Vianden - Hosingen - Clervaux ;▪ ligne 665 Clervaux-Hosingen-Roderhausen;▪ ligne 670 Clervaux - Drauffelt - Marnach ;▪ ligne 840 Troine - Clervaux - Colmar/Usines - Bissen ;▪ ligne 860 Clervaux - Hosingen - Stolzembourg. <p>Aucun aménagement particulier n'est à faire pour joindre l'arrêt de bus.</p>
5. Infrastructures techniques majeures	<ul style="list-style-type: none">▪ Système d'assainissement séparatif ;▪ Les eaux usées sont à raccorder aux réseaux existants dans la voirie existante.

Concept paysager et écologique

1. Intégration paysagère	<ul style="list-style-type: none">▪ Limiter au maximum les surfaces scellées ;▪ Traiter les reculs arrière sous forme d'espace vert privé.
2. Maillage écologique et corridors verts	Des aménagements paysagers doivent garantir une bonne interface entre le futur quartier d'habitation et le milieu naturel en présence.
3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver	Sans objet.
4. Espèces Protégées	Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)

Concept de mise en œuvre

1. Programme de réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration d'un PAP ;▪ Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;▪ Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);▪ Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;▪ Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir;▪ Construction des bâtiments d'habitation.
2. Analyse de la faisabilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un PAP cohérent avec le présent schéma directeur, le PAG en vigueur et les règlements des bâtisses de la commune de Clervaux doit être présenté ;▪ Les constructions sont à raccorder au réseau projeté.
3. Phasage de développement	Vu l'envergure du site, le projet de développement est à réaliser en une seule phase.



Délimitation des lots / ilots

- Délimitation du schéma directeur
- - - Courbes de niveaux du terrain existant

Concept de développement urbain

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

- Logement
- Commerce/ services
- Artisanat / Industrie
- Equipements publics / loisir / sport

faible moyenne forte densité

Espace public

- Espace minéral cerné / ouvert
- Espace vert cerné / ouvert
- Centralité
- Élément identitaire à préserver
- Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- Axe visuel
- Seuil / entrée de quartier, de ville, de village

Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques

- Connexions
- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- Zone résidentielle / de rencontre
- Chemin de fer
- Aire de stationnement
- Parking couvert / souterrain
- Parking public / privé
- Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
- Axe principal du canal pour eaux usées

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

- Coulée verte
- Biotopes à conserver

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

- Bassin de rétention
- Ruisseau

Administration Communale
de Clervaux

Schéma directeur
MAR-NQ-05 "Auf der Strasse"

Localité de Marnach

Dessiné: Sophie QUEVAL Vérifié: Yasin BOUZGOU Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

<p>LUXPLAN S.A. ingénieurs conseils</p>	<p>Certifié ISO 9001 P.A.C. 85/87 L-8303 Capellen Luxembourg Tél: (+352) 26 39 01 Fax: (+352) 30 66 09 E-Mail: luxplan@pt.lu http://www.luxplan.lu</p>	<p>Échelle : 1/1000</p>
	<p>Date: Juin 2019</p>	<p>Fichier: 20120380U_LP_Clerveau_SDir_PAGID_Plan102_Schemas_directeurs\0211_SDR_Marnach</p>
	<p>Plan N°: 20120380_SDir29_Marnach_MAR-NQ-05</p>	<p>IND.</p>
	<p>http://www.luxplan.lu</p>	